

BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT (BAPE)

Dans le cadre de la consultation publique sur le *Projet de réalisation d'une voie ferroviaire contournant le centre-ville de Lac-Mégantic*.

Mémoire présenté par

Colette Roy Laroche

Citoyenne et ex-mairesse de la Ville de Lac-Mégantic

Lac-Mégantic, le 8 juillet 2019

Table des matières

Mise en contexte

Présentation du mémoire

La construction d'une voie ferroviaire contournant le centre-ville de Lac-Mégantic : un incontournable, une question de santé publique

Le déménagement des opérations ferroviaires en bas de la pente dans le parc industriel : un incontournable, une question de sécurité

L'acceptabilité sociale et le projet de tracé de la nouvelle voie ferrée contournant le centre-ville : dichotomie entre l'intérêt commun et l'acceptabilité sociale

Conclusion

Mise en contexte

Suite à la tragédie ferroviaire du 6 juillet 2019 à Lac-Mégantic, un projet de construction d'une nouvelle voie ferrée est déposé en consultation afin de remplacer la voie existante qui traverse le centre-ville.

Présentation du mémoire

Messieurs les Commissaires,

En premier lieu, à titre de citoyenne, puis également comme ex-mairesse de la Ville de Lac-Mégantic, permettez-moi de vous présenter mes opinions, mes avis et mes inquiétudes sur le projet de construction d'une voie de contournement ferroviaire afin de sortir les trains du centre-ville de Lac-Mégantic.

J'ai hésité avant de donner mon avis sur ce sujet. Je sais que, chaque fois que j'é mets un commentaire ou une réflexion en lien avec la tragédie, les gens m'associent davantage à mon rôle d'ex- maire plutôt qu'au fait que, maintenant, je suis une simple citoyenne. L'importance et l'urgence de la construction d'une voie ferroviaire contournant notre centre-ville ont fait en sorte que ma responsabilité de citoyenne devait passer avant mon devoir de réserve.

Je m'exprimerai dans un premier temps sur l'incontournable construction de la voie ferroviaire de contournement du centre-ville. J'aborderai, dans un deuxième temps, la relocalisation de la cour de triage de Nantes à Lac-Mégantic. Et un troisième et dernier élément, j'exprimerai mes inquiétudes sur l'acceptabilité sociale en regard du tracé. Considérant les enjeux de santé publique, de sécurité et d'acceptabilité sociale, il m'est apparu important d'ajouter ma voix à cette consultation publique.

La construction d'une voie ferroviaire contournant le centre-ville de Lac-Mégantic : un incontournable, une question de santé publique

Pour bien saisir l'importance de la construction d'une voie de contournement ferroviaire pour sortir les trains du centre-ville, il faut se rappeler cette tragédie et les impacts sur les personnes, les familles et toute la communauté.

La tragédie que nous avons vécu dans la nuit du 5 au 6 juillet à Lac-Mégantic n'a rien de comparable à tout autre catastrophe ou sinistre au Québec. Dans nos pires cauchemars, c'est un scénario que nous n'aurions pu imaginer.

Le bilan de cette tragédie d'abord humaine et sociale, puis environnementale et économique est encore aussi bouleversant qu'au premier jour, même six (6) ans plus tard. Le bilan est sidérant, 47 morts, 28 orphelins, 115 ménages délogés, des emplois perdus, 110 places d'affaires touchées, 98 bâtiments détruits par l'incendie ou démolis, 2 000 personnes ont été évacuées.

Cette tragédie a eu des impacts importants au niveau psychosocial dans toute la communauté. Le drame a laissé d'importantes séquelles : les deuils, des symptômes de stress post-traumatique, la détresse psychologique, des troubles anxieux, des troubles d'humeur, des suicides, des séparations, des divorces. Comme collectivité, nous avons perdu plusieurs de nos repères les plus significatifs. C'est un grand choc que toute la communauté a subi.

C'est pourquoi, nous devons garder dans notre mémoire et notre discours les impacts de la tragédie de Lac-Mégantic afin que les choses changent, pour qu'une telle tragédie ne se reproduise plus.

La construction d'une voie ferroviaire qui contourne le centre-ville de Lac-Mégantic me tient à cœur comme citoyenne et comme ex-mairesse de la Ville de Lac-Mégantic. Dès le 13 juillet 2013, sept (7) jours après la tragédie, le Conseil municipal de Lac-Mégantic demandait, par résolution, aux deux paliers de gouvernement d'imposer à la compagnie ferroviaire MMA le déplacement de la voie ferrée dans le secteur de la voie de contournement terrestre. Les démarches pour obtenir le déplacement de la voie ferrée en dehors du centre-ville étaient lancées.

Les membres du Conseil et moi-même étions convaincus que la voie ferrée du centre-ville devait être déplacée dans le secteur du parc industriel et de la voie de contournement, aujourd'hui la route 161. Nous étions convaincus que nous devons sortir les trains du centre-ville afin de favoriser le rétablissement des citoyens et leur assurer la quiétude et la sécurité. C'est quelque peu désolant de constater que six (6) ans après cette catastrophe, nous en soyons qu'à l'étape des consultations.

Lorsque j'ai quitté la mairie en 2015, lors de ma dernière prise de parole en public, le message à retenir était celui de l'importance de la construction d'une voie de contournement ferroviaire.

Dès la première année de la tragédie, la Direction de la Santé publique de l'Estrie a élaboré un plan d'action intersectoriel afin d'aider la population locale. Malgré le temps qui passe, six ans plus tard, une équipe de proximité de la Santé publique est toujours active sur le terrain au quotidien pour offrir des services psychosociaux à la population de Lac-Mégantic.

De plus, trois études ont été menées par la Direction de la Santé publique depuis l'an 1 après la tragédie de manière à assurer une surveillance continue de l'état de santé et du bien-être de la population. Il a été établi au départ que trois (3) méganticois sur quatre (4) ont souffert de manifestations de stress post-traumatique allant de modérés à sévères suite au drame.

La seconde édition de l'enquête de la santé, publiée en 2016, portant sur les impacts de la tragédie sur la population révèle qu'une personne sur huit ne se sent pas en sécurité dans son quartier. On note une tendance à l'augmentation du sentiment d'insécurité à Lac-Mégantic.

La dernière étude vient d'être diffusée en juin 2019. Malgré une adaptation progressive des citoyens aux pertes et facteurs de stress vécus pendant et après la tragédie, des marques du traumatisme et ses conséquences pourraient perdurer pendant de nombreuses années.

Même si les gens disent qu'ils vont mieux, la population demeure fragile. Le sentiment de sécurité semble aussi en progression depuis l'annonce de la construction de la voie ferrée de contournement du centre-ville. Cette annonce est identifiée comme un élément qui a amélioré le bien-être des citoyens. Dre Mélissa Généreux de la Direction de la Santé publique a déclaré que le tiers des gens ont affirmé que l'annonce de la voie de contournement a contribué, de façon significative, à leur rétablissement. Dre Généreux indique «Si finalement on ne va pas de l'avant avec la voie de contournement, on se retrouve avec 32% de la population qui pourrait recommencer à aller moins bien».

Quelque soit les problématiques et les difficultés entourant le projet de construction de la voie ferroviaire de contournement, les autorités doivent réaliser la construction de la voie ferrée de contournement du centre-ville de Lac-Mégantic. La santé psychologique et le sentiment de sécurité des citoyens en dépend.

Le déménagement de la cour de triage en bas de pente, dans le secteur du parc industriel : un incontournable, une question de sécurité

Il faut se rappeler aussi que le 6 juillet 2013, le convoi ferroviaire composé de 72 wagons chargés de 7,7 millions de pétrole brut, est garé, sans surveillance, sur une pente descendante sur la voie principale à Nantes. Mu par la gravité, il se mit en branle. Il dévale la pente et prend de la vitesse pour finalement atteindre 11,5 kilomètres plus loin, le centre-ville de Lac-Mégantic à une vitesse estimée de 105km/heure. Les freins qui immobilisaient le convoi n'ont pas été suffisants pour le maintenir en place. Le train déraile au centre-ville.

Selon le rapport du Bureau de la Sécurité des transports du Canada, de nombreux facteurs ont joué un rôle dans la tragédie dont la faible culture de sécurité de la compagnie ferroviaire jumelée à la surveillance inadéquate de Transport Canada. Ces éléments sont-ils corrigés? Même si Transports Canada a apporté des modifications à la réglementation, des lacunes demeurent et les autorités et les citoyens sont loin d'être rassurés. Le Bureau de la sécurité des transports indique que depuis cinq ans les dérives de trains ont augmenté de 10% au Canada.

La construction d'une voie ferroviaire contournant le centre-ville est la réponse aux besoins de santé psychologique et au sentiment de sécurité de la population. Cependant, la véritable sécurité par rapport aux activités ferroviaires n'est pas assurée. Les opérations de triage à Nantes sont un facteur de risques imminents pour la sécurité ferroviaire. Le risque que les wagons partent encore à la dérive est encore très élevé.

Il est très important de noter que du site des opérations de triage à Nantes jusqu'au centre-ville de Lac-Mégantic, la pente descendante est fortement inclinée, 1,2% de dénivellation, la plus forte dénivellation du réseau ferroviaire au Québec et la deuxième plus importante pente au Canada. Si les opérations ferroviaires continuent de se faire à Nantes, on risque de revivre une autre catastrophe.

Pour plusieurs intervenants, dont la Ville de Lac-Mégantic, la Coalition des citoyens engagés pour la sécurité ferroviaire, les municipalités de Nantes et de Frontenac, la MRC du Granit et les entreprises du parc industriel, les enjeux de sécurité sont reliés au déménagement des opérations de triage dans l'environnement du parc industriel de Lac-Mégantic, au point géographique le plus bas.

Une demande a été officiellement déposée auprès du ministre fédéral des transports du Canada, Marc Garneau, d'aménager un cour de triage dans le parc industriel de manière à ce que les opérations de triage ne soient plus effectuées en haut des pentes de Nantes et de Frontenac. Le ministre a ouvert la porte. Le projet de tracé déposé ne fait pas mention de la cour de triage. Et la décision se fait toujours attendre.

Cette demande de tous les intervenants d'inclure dans le projet de voie de contournement l'aménagement d'une cour de triage dans le parc industriel de Lac-Mégantic fait selon ce que j'entends, l'unanimité. En plus d'assurer la sécurité ferroviaire, la réalisation du déménagement des opérations ferroviaires présente d'autres avantages sur les plans social, économique et opérationnel.

J'appuie cette demande des divers intervenants d'inclure le déménagement des opérations ferroviaires dans le parc industriel de Lac-Mégantic au projet de voie de contournement ferroviaire. La sécurité de la population en dépend à mon avis.

L'acceptabilité sociale et le projet de tracé de la nouvelle voie ferrée contournant le centre-ville : dichotomie entre l'intérêt commun et l'acceptabilité sociale

Tout projet d'envergure aujourd'hui doit être soumis à une consultation publique. La construction d'une nouvelle voie ferrée à Lac-Mégantic doit passer par une démarche de consultation publique et le critère d'acceptabilité sociale fait partie des débats entourant ce projet car il est question d'impacts sur la communauté.

Je veux rappeler quelques faits qui situent l'esprit et les objectifs de ce projet de construction demandé par la communauté et les autorités. Dans toutes les discussions ou annonces sur le sujet, on parle des enjeux de sécurité et du rétablissement de la population de Lac-Mégantic. Lors des débats, j'ai souvent l'impression que ces dimensions justifiant la construction d'une nouvelle voie ferroviaire de contournement sont oubliées ou relayées au dernier plan.

Par ailleurs, à plusieurs reprises, j'ai relevé dans le discours des autorités politiques, dans le rapport d'enquête de la Direction de la Santé publique sur l'état de santé des méganticois ou dans le premier rapport du BAPE l'affirmation que la construction de la nouvelle voie ferrée contribuera de façon tangible au processus de guérison de la communauté.

Lors de l'importante annonce où les gouvernements confirment le financement de la construction en mai 2018, les premiers ministres Justin Trudeau et Philippe Couillard ont réitéré l'importance des enjeux de santé psychologique et de sécurité de la population. Le premier ministre Trudeau

mentionnait : « ... cette voie de contournement marquera un nouveau départ pour les gens de Lac-Mégantic. » Puis le premier ministre Couillard affirmait ceci : « ... la construction de la nouvelle voie ferroviaire est beaucoup plus qu'un projet conventionnel d'infrastructure ferroviaire, c'est une voie de reconstruction sociale ... Il s'agit d'une réponse exceptionnelle à une situation exceptionnelle ... notre désir est de redonner aux Méganticois la tranquillité d'esprit. »

Le rapport du BAPE en juillet 2017 mentionne «Une voie de contournement permettrait le rétablissement de la population et assurerait son besoin de sécurité en plus de favoriser la relance économique de la région, fortement perturbée depuis la catastrophe ferroviaire.»

Je ne reprendrai pas les propos de Dre Mélissa Généreux dans le rapport de Direction de la Santé publique sur l'état de la santé de la population. Je l'ai fait dans les pages précédentes

Nous en sommes à notre deuxième consultation publique du BAPE sur le projet de construction d'une nouvelle voie ferrée. La première tenue en 2017 visait à mesurer l'acceptabilité sociale sur le projet et les différentes options à privilégier. Dans un communiqué, la Ville de Lac-Mégantic rappelait que depuis presque quatre ans les citoyens réclamaient la construction d'une nouvelle voie ferroviaire et elle les invitait à aller témoigner à la commission de l'importance de cette voie de contournement pour le rétablissement de la communauté.

Selon mon interprétation, il est apparu qu'une nouvelle voie ferrée contournant le centre-ville devenait la solution à privilégier. Je crois que nous pouvons dire qu'il y avait consensus tout en reconnaissant que le positionnement social était divisé. On sait que consensus ne signifie pas unanimité et on sait tous au départ de toute consultation qu'on ne peut atteindre un 100% d'adhésion des citoyens. Des citoyens se sont montrés en désaccord avec cette solution, préférant le statu quo.

Aujourd'hui, nous sommes à l'étape d'exprimer notre point de vue sur le tracé de cette nouvelle voie ferroviaire. Le ministre actuel de l'environnement monsieur Benoit Charrette a fait valoir ceci lors de la tenue d'audiences publiques «Les enjeux de sécurité de la population et l'acceptabilité sociale du projet justifie la tenue... »

Les attentes sont grandes. Nous sommes six ans après la tragédie et deux ans après la première consultation du BAPE. Je souhaite que les décisions à venir soient en concordance avec les discours.

Et le train passe toujours au centre-ville. Plusieurs citoyens sont toujours perturbés par le passage du train. On attend avec impatience la sortie des trains du centre-ville. Par ailleurs, les propriétaires visés par l'éventuelle expropriation de leur propriété pour laisser passer la voie ferrée sont mécontents et expriment leur désaccord sur le tracé.

Mon inquiétude est grande. Comment définir l'acceptabilité sociale pour ce projet? Quel sera le poids des enjeux de bien commun versus les intérêts particuliers? Est-ce que l'approche

consensuelle de l'acceptabilité sociale est une menace pour le projet de construction de la nouvelle voie ferroviaire?

Je comprends très bien les propriétaires touchés par le tracé. Ce projet qui semble controversé n'est pas simple à résoudre au bénéfice de l'ensemble de la collectivité. Si on modifie le tracé, d'autres personnes seront touchées. Le phénomène du «pas dans ma cour» va aussi être repris. Y aurait-il moins d'impacts? Mon souhait est que toutes les possibilités aient été considérées. Est-ce que les variantes proposées par les municipalités touchées ont été prises en compte et justifiées? Les ajustements sont-ils trop coûteux ou ont-ils été proposés trop tard? Il faut considérer les coûts sociaux avant les coûts de construction.

Il est difficile à mon avis de trouver comment chacun peut trouver ce qu'il veut. Il m'apparaît que le processus doit reposer sur le respect, l'écoute, la transparence et la communication.

Suite aux diverses pressions entendues, une décision doit être rendue et elle doit refléter le mieux possible l'intérêt commun. Cette décision doit d'abord prendre en compte les enjeux de santé psychologique et mentale, et la sécurité du plus grand nombre de citoyens.

Conclusion

Nous sommes six ans après la tragédie. Depuis, trois administrations municipales se sont succédées. Puis, nous avons vécu trois changements de gouvernement au provincial et deux changements de gouvernements au fédéral depuis la tragédie en 2013. À chaque nouveau gouvernement, qu'il soit municipal, provincial ou fédéral, le dossier de la construction d'une nouvelle voie ferroviaire arrive plus lentement à une bonne vitesse de croisière. Peut-on espérer que ce projet devienne réalité le plus rapidement possible pour le plus grand bien-être et une meilleure sécurité des citoyens?

Il m'apparaît que le tracé actuel serait davantage accepté par les citoyens qui auront à vivre des répercussions si une cour de triage était aménagée dans l'environnement du parc industriel de Lac-Mégantic afin de cesser les opérations ferroviaires en haut de la pente à Nantes. Plus grand serait leur sentiment de sécurité.

Enfin, je me dois de réitérer que la construction d'une nouvelle voie ferroviaire doit se concrétiser en y ajoutant une cour de triage dans le secteur du parc industriel de Lac-Mégantic. Les enjeux de santé psychologique et de sécurité doivent avant tout primer dans les décisions à prendre. Les coûts sociaux doivent passer en priorité, avant les coûts de construction. La nouvelle voie ferroviaire et le déménagement des opérations ferroviaires sont essentiels au rétablissement durable de la communauté.

Colette Roy Laroche

